



Association de la
Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale ASBL

RAPPORT D'ACTIVITES 2007

Avril 2008

Introduction

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale est une association sans but lucratif au service des pouvoirs locaux de cette Région. Comme l'indiquent ses statuts, son objet est d'*aider les pouvoirs locaux à remplir leur mission au service des citoyens*, en assurant leur défense et leur promotion.

Cette mission se déploie sur deux volets :

- fournir à ceux-ci une assistance ponctuelle, mais en veillant toujours à développer à long terme la capacité des pouvoirs locaux à prendre eux-mêmes leurs problèmes en charge. Elle vise le *développement des capacités* et engage aussi bien, au-delà des activités de conseil qui couvrent tous les domaines qui relèvent de l'action communale, un travail d'information, de communication mutuelle, et bien sûr, de formation. Cet appui s'adresse aussi bien aux fonctionnaires qu'aux mandataires locaux,
- améliorer leurs conditions générales de fonctionnement, qu'il s'agisse de ressources financières, de partage des compétences, d'autonomie de gestion, de moyens de contrôle... Cette mission peut s'appeler « *développement institutionnel* » et engage aussi bien les démarches de ses organes de gestion, que la représentation des pouvoirs locaux dans diverses instances et la participation dans de multiples groupes de travail. Elle repose aussi sur un travail d'analyse et de communication.

Mettant en avant des valeurs telles que la démocratie, la décentralisation, la gestion responsable et équitable des ressources, l'ensemble de ces actions vise à inscrire les pouvoirs locaux bruxellois dans la construction d'une société durable. Cet objectif a d'ailleurs été explicitement concrétisé dans les statuts de l'Association par l'assemblée générale du 31 mai 2005.

Conseil et assistance

Nos conseillers et chargés de mission consacrent une grande partie de leur temps à répondre aux questions individuelles des administrations, des fonctionnaires et des mandataires. Le nombre de ces questions augmente sans cesse, non seulement parce que la réglementation devient chaque jour plus complexe et parce que le domaine d'action des communes s'enrichit, mais aussi parce que la communication avec nos membres s'améliore par des voies diverses – même si nous estimons qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire mieux connaître nos services, spécialement des mandataires.

Information et formation

Ce type d'activités a connu un très fort développement au cours de ces dernières années. A côté de la revue « Trait d'Union » et du Moniteur de la Mobilité qui conservent leur rythme de croisière, des développements nouveaux sont venus enrichir le site. Celui-ci - visité en moyenne 1.800 fois par jour ! – a été restructuré pour faciliter la navigation et accueille désormais des bases de données dont celle reprenant les subsides dont peuvent bénéficier nos pouvoirs locaux, ou encore les aides diverses accordées par les CPAS. La newsletter a elle aussi poursuivi sa progression. Le rythme des formations est, nonobstant la pauvreté des développements institutionnels intervenus en 2007, resté élevé : au total, l'Association a organisé, seule ou en partenariat, quelque 25 programmes de formation répartis sur 44 rencontres.

Développement institutionnel

Les organes de gestion se sont employés à maintenir à un niveau élevé la présence de l'Association, non seulement parce que les demandes d'avis n'ont, nonobstant la crise gouvernementale, pas cessé d'augmenter, mais aussi parce que les dossiers suivis par nos associations soeurs nous mettent en devoir de positionner les communes bruxelloises dans des domaines où l'absence de l'Association pourrait leur porter préjudice. Preuve aussi de la reconnaissance grandissante de l'Association, le nombre de représentations exercées a encore poursuivi sa progression, compensant largement celles devenues obsolètes : au total, c'est désormais dans une centaine d'instances que l'Association exerce la représentation des pouvoirs locaux.

- - -

Les services que rend l'Association sont nombreux et variés. Notre volonté est que ces services continuent à se développer, qu'ils soient encore mieux connus et plus employés par les communes et les autres pouvoirs locaux bruxellois. Le renouvellement important du corps politique des pouvoirs locaux bruxellois rend cet objectif plus impérieux encore.

Je sais que l'Association peut compter dans cette tâche sur son Directeur Monsieur Marc THOULEN et sur toute l'équipe de collaborateurs qui l'entoure et que je remercie pour leur engagement quotidien au service de l'Association et de ses membres.

Marc COOLS

Président de l'Association
de la Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale

I. L'Association et ses organes de gestion

Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également les 19 Centres Publics d'Action Sociale de la Région ainsi que des intercommunales ayant leur siège dans la Région, en tant que membres adhérents.

Assemblée des membres, Conseil d'administration et Bureau

C'est à l'**Assemblée générale** que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs :

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collège de la commune où ce conseiller exerce son mandat ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Section CPAS, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'administration.

Comme suite aux élections communales d'octobre 2006, et suivant en cela la procédure décrite plus haut, le Conseil d'administration a été renouvelé par l'assemblée générale du 20 juin 2007 et installé en date du 3 juillet suivant. On a cependant du attendre le 3 octobre pour connaître le nom des représentants de la Section CPAS et au 31 décembre, manquait encore le nom des représentants proposés par la Fédération des Secrétaires communaux de la Région de Bruxelles-Capitale.

Au 31 décembre 2007, la composition du Conseil d'administration se présentait comme suit :

Administrateurs

Alain ADRIAENS	Conseiller communal à Ixelles
Danielle CARON	Conseillère communale à Woluwe-Saint-Lambert
Monique CASSART-SIMON	Echevine à Anderlecht
Hassan CHEGDANI	Conseiller communal à Ixelles
Philippe CLOSE	Echevin à la Ville de Bruxelles

Marc COOLS	Echevin à Uccle
René COPPENS	Echevin à Ganshoren
Nadine DE BUCK	Conseillère communale à Berchem-Sainte-Agathe
Jacques DE GRAVE	Conseiller communal à Ixelles
Serge de PATOUL	Echevin à Woluwe-Saint-Pierre
Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert
Vincent DE WOLF	Bourgmestre d'Etterbeek
Philippe DEBRY	Conseiller communal à Anderlecht
Jean DEMANNEZ	Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Node
Luc DENYS	Echevin à Schaerbeek
Claude DESMEDT	Echevin à 'Uccle
Khadija EL HAJJAJI	Conseillère communale à Molenbeek-Saint-Jean
Fatiha EL IKDIMI	Echevine à Anderlecht
Hamza FASSI-FIHRI	Conseiller communal à la Ville de Bruxelles
Hervé GILLARD	Conseiller communal à Ganshoren
Christophe HARDY	Conseiller communal à Auderghem
Bernard IDE	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert
Eric JASSIN	Echevin à Saint-Josse-ten-Noode
Cécile JODOGNE	Echevine à Schaerbeek
Olivier MAINGAIN	Bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert
Cathy MARCUS	Echevine à Saint-Gilles
Françoise PERE	Conseillère communale à Forest
Walter PUTMAN	Echevin à Koekelberg
Annie RICHARD	Conseillère communale à Forest
Joël RIGUELLE	Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe
Roger SCHEEPMANS	Conseiller communal à Ganshoren
Frank VAN BOCKSTAL	Echevin à Etterbeek
Bernard VAN NUFFEL	Conseiller communal à Jette
Claude VANHEE	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Pierre
Rudi VERVOORT	Bourgmestre d'Evere
Bernadette VRIAMONT	Conseillère communale à Schaerbeek
Véronique WYFFELS	Echevine à Watermael-Boitsfort
Hedige YIGIT	Conseillère communale à Anderlecht

Membres experts

Philippe BRUNELLI	Président du CPAS d'Ixelles
Alex ELSIER	Secrétaire du CPAS d'Uccle
Georges GILIS	Président du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
Gilbert HILDGEN	Receveur Molenbeek-Saint-Jean
Jean LAURENT	Conseiller au CPAS d'Etterbeek
Stéphane ROBERTI	Président du CPAS de Forest

Secrétaire

Marc THOULEN

Directeur de l'Association
de la Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale

Le Conseil d'administration nomme en son sein un **Bureau**, qui se compose au maximum de 9 administrateurs, dont le Président et les trois Vice-présidents.

Bureau et Présidence

Marc COOLS	Echevin à Uccle	Président
Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	Premier Vice-Président
Jean DEMANNEZ	Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Node	Vice-Président
Philippe DEBRY	Conseiller communal à Anderlecht	Vice-Président
René COPPENS	Echevin à Ganshoren	
Jacques DE GRAVE	Conseiller communal à Ixelles	
Claude DESMEDT	Echevin à Uccle	
Eric JASSIN	Echevin à Saint-Josse-ten-Node	
Bernadette VRIAMONT	Conseillère communale à Schaerbeek	

L'action politique de l'Association

Les dossiers politiques ont été, période électorale, crise gouvernementale et caractère provisoire du gouvernement obligent, relativement peu nombreux. L'Association a pourtant profité de cette relative accalmie pour se lancer de manière plus proactive dans des tâches de fond visant à rencontrer des revendications communales de base. Ces dossiers ont notamment fait l'objet des quatre réunions que le Conseil d'administration a tenues en 2007, ainsi que des neuf réunions du Bureau.

Dans le cadre de la commémoration du 175^{ème} anniversaire de la Cour des Comptes, la Conférence des Présidents avait marqué son accord pour l'organisation d'une réunion spéciale de la sous-commission « Cour des Comptes » de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre. Cette réunion portait sur la problématique de l'introduction d'une comptabilité en partie double pour les autorités fédérales, projet qui a été plusieurs fois retardé au cours de ces dernières années. Désireuse de voir si une réactivation s'imposait, la sous-commission a donc convié un parterre prestigieux d'autorités et d'experts à exprimer leur point de vue sur cette question, au nombre desquels nos associations ont été invitées à témoigner de l'expérience de la **Nouvelle Comptabilité communale**. La réunion s'est tenue le 16 janvier dans l'hémicycle même et était notamment rehaussée de la présence de Messieurs Herman De Croo, Président de la Chambre des représentants et Philippe Roland,

Président de la Cour des comptes, Madame Freya Van den Bossche, Vice-Première et Ministre du Budget et de la Protection de la consommation, Messieurs Johan Vande Lanotte et Herman Van Rompuy, Députés, précédemment en charge de ce dossier, et Guy Vanhengel, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, des Relations extérieures et de l'Informatique. C'est Monsieur Marc Thoulen, directeur de l'Association, qui en a assuré la représentation et s'est chargé de rapporter de l'expérience de la réforme à Bruxelles.

À l'occasion de l'examen d'une proposition de loi modifiant la loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de **nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public**, déposée par Monsieur Jan Steverlynck, l'Association a été invitée le 24 janvier avec ses consœurs wallonne et flamande à une audition en Commission des Finances et des Affaires économiques du Sénat portant sur l'évaluation de ladite proposition ainsi que de la loi même.

Nos associations ont eu l'occasion d'y répéter que, sans être rétives au principe d'une indemnisation des indépendants ni à celui de leur accompagnement par les autorités publiques concernées, elles reprochent à la loi actuelle la lourdeur de la procédure et son caractère dans certains cas absurde, le calcul et l'imputation du financement du Fonds de compensation, enfin, le flou concernant le champ d'application territorial et matériel de la loi. Concernant ce dernier point, elles ont insisté pour que le législateur précise lui-même à quelles parties du domaine la loi s'appliquait et prévoie aussi expressément les exemptions.

S'agissant de la proposition, les associations ont apprécié les progrès constitués par le lien entre l'indemnisation et l'existence réelle de nuisances ainsi que la responsabilisation de l'entrepreneur de voirie défaillant. Elles ont en revanche regretté l'alourdissement et l'allongement de la procédure ainsi que l'extension du champ d'application de la loi.

S'agissant de la loi elle-même, on se rappelle que l'Association avait, vainement, tenté d'infléchir celle-ci, non pour s'opposer au principe de l'indemnisation des indépendants victimes de ces travaux, mais pour préserver les finances communales et surtout la simplicité du système. Elle n'avait guère été entendue et avait ensuite tenté d'intervenir dans la perspective des arrêtés d'exécution.

Au terme de multiples démarches, le cabinet de la Ministre des Classes moyennes, Madame Sabine Laruelle, se montrait finalement sensible aux arguments des associations, et celles-ci, répondant à son invitation, ont alors élaboré une proposition d'arrêté reprenant les revendications des communes. Il semblait alors que l'on puisse s'attendre à un arrêté d'exonération permettant d'exclure les travaux de minime importance et de courte durée et ne contraindrait plus les communes, pour les travaux de courte durée, d'informer les entreprises dans un certain périmètre. Contrairement à l'avis des associations, qui estimaient la chose possible en l'état actuel de loi du 3 décembre 2005, la Ministre a voulu baser cet arrêté sur une modification de la loi, ce qui n'a malheureusement pas pu se faire dans le cadre des lois-programme du 27 décembre 2006.

Nos associations sont revenues sur cette question en date du 5 février pour rappeler que selon elles, une modification de la loi n'était pas nécessaire. Et en date du 7 avril, notre Association a fait part de la difficulté d'obtenir des organismes fédéraux les moyens d'identifier les entreprises à avertir des travaux, et est revenue à cette occasion sur les demandes antérieures. A ce jour, elle n'a cependant pas été entendue, la crise gouvernementale étant passé par là pour repousser le règlement de ce dossier.

En date du 15 mars, l'Association a écrit à la Ministre des Classes Moyennes et de l'Agriculture, Madame Sabine Laruelle, pour répondre à sa demande d'avis concernant un arrêté d'exécution de la loi du 10 novembre 2006 relative aux **heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services**. L'Association s'est réjouie que soient intégrées dans un même texte, des réglementations relatives à la reconnaissance comme centres touristiques et des dispositions relatives aux heures d'ouvertures et aux jours de repos hebdomadaires. Elle a cependant relevé que son collègue, le Ministre de l'Emploi Peter Vanvelthoven, avait élaboré un projet d'arrêté royal relatif à l'occupation au travail le dimanche dans les magasins de détails et les salons de coiffure situés dans les stations balnéaires et les centres touristiques, lequel reprenait des critères de définition du centre touristique différentes de ceux proposés dans le texte examiné. Le reste des remarques relevait de la législation formelle.

Notre Association, soucieuse de proposer un modèle de règlement dans le cadre de ses services aux autorités locales, avait, le 17 avril et de concert avec sa consœur flamande, écrit également à Monsieur Patrick Dewael pour lui poser diverses questions concernant, d'une part, les heures d'ouverture qui puissent être fixées par un règlement communal et d'autre part, la mesure dans laquelle les communes pourraient appliquer des sanctions administratives communales en cas d'infraction au dit règlement. Le Ministre a rendu en date du 15 octobre une réponse circonstanciée à ce sujet.

Par cette réforme, les communes se voient confier des compétences spécifiques pour réglementer l'implantation des magasins de nuit et des bureaux privés pour les télécommunications : d'une part, un règlement communal peut fixer des heures d'ouvertures particulières pour ces deux types de commerce, d'autre part, la loi habilite les communes à adopter un règlement limitant l'implantation de ce type de commerce à certaines parties du territoire et soumettant leur exploitation à autorisation préalable. La réforme était donc l'occasion de faire le point sur les dispositions applicables en matière d'ouverture et leur articulation avec la législation soumettant à permis d'urbanisme des modifications de destination et d'utilisation.

Le travail de lobbying de l'Association a dès lors utilement été complété par l'organisation d'une matinée consacrée à la nouvelle législation. Celle-ci a été organisée en date du 14 septembre en partenariat avec le SPF Economie et Classes Moyennes, qui a présenté la nouvelle législation. L'assistance s'est ensuite penchée sur les règlements communaux adoptés sur base de la nouvelle loi, en réservant une attention particulière à leur articulation avec le CoBAT.

Le 14 février, l'Association a écrit à la Vice-Première, Freya Van den Bossche, ainsi qu'au Secrétaire d'Etat Bruno Tuybens, pour marquer tout à la fois sa satisfaction sur

la proposition de prolonger les aides prévues pour l'introduction des nouvelles **cartes d'identité électroniques**, mais aussi son regret eu égard au fait qu'en parallèle le paquet des tâches confiées aux communes s'alourdirait lui aussi : elle a en conséquence plaidé pour que la mise à disposition de personnel soit prolongée jusqu'au terme prévu, avant d'être évaluée sur un maintien ultérieur. Cette démarche a été menée en partenariat avec le « gti » qui réunit les responsables des services d'état-civil et de population des communes bruxelloises. Cette action conjointe a porté ses fruits : fin 2007, le système a pu être prolongé pour les communes qui le souhaitaient, une majorité d'entre elles ayant toutefois préféré, vu les conditions posées, se séparer des agents mis jusque là à leur disposition.

Le 27 février, l'Association a répondu à une demande d'avis, sollicitée le 26 janvier par la Commission des Affaires institutionnelles du Sénat concernant une proposition de loi spéciale modifiant l'article 1^{er} de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, en vue d'habiliter la Cour à effectuer un contrôle de conformité aux articles 41 et 162 de la Constitution en ce qui concerne l'**autonomie communale** et provinciale. Elle a répondu que si sur le plan du principe elle ne pouvait que se réjouir de cette proposition, elle s'interrogeait néanmoins sur la question de savoir si son objectif était de verrouiller le concept de l'autonomie communale et sur les bases sur lesquelles la Cour pourrait apprécier les lois et ordonnances.

Notre Association a été consultée, en date du 11 janvier, par la Commission de l'Intérieur des Affaires générales et de la Fonction publique de la Chambre, concernant un projet de loi complétant la loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégrée, structurée à deux niveaux, en vue d'assurer la **publicité des données relatives à la criminalité dans les zones de police**. Le 6 mars, elle a répondu partager les préoccupations du législateur lorsque celui-ci vise à mettre à la disposition du citoyen des informations relatives aux chiffres de la criminalité, tout en émettant tout de même quelques objections. Outre le problème de la charge que représentent la collecte et la synthèse de ces chiffres, l'Association a voulu surtout pointer l'effet pervers de chiffres élevés qui peut résulter d'un bon fonctionnement de la police. Elle a donc demandé de préciser le but poursuivi par la conservation des chiffres au niveau de la zone, par leur publication éventuelle.

La Conférence des Bourgmestres s'est adressée à notre Association pour lui demander d'appuyer une éventuelle action en vue de corriger un élément de la loi-programme du 27 décembre 2006, passé hélas inaperçu. Celle-ci dispose que désormais, lorsque qu'un agent passe de l'état de contractuel à celui de statutaire, les réserves accumulées ne sont plus transférées à la **caisse de pensions** dont relève la commune à la date de sa nomination mais à celle où cet agent prend effectivement sa retraite. Si le changement intervient en début de carrière, c'est d'une somme minime, mais qui pourrait porter intérêt assez longtemps, dont sont privées les communes, tandis qu'en cas de nomination tardive, la somme sera importante mais l'accumulation des intérêts réduite. Les cas d'espèce dépendent bien évidemment des profils d'engagement, pour lesquels notre Région connaît des contraintes spécifiques, mais dans tous les cas, il y a perte de trésorerie et d'intérêt pour les communes concernées.

L'Association a recommandé à la Conférence des Bourgmestres d'être relativement prudente sur cette question, qui pourrait éveiller d'autres revendications dans le chef

de l'ONSS-APL, éminemment intéressée à ce que soient pénalisées les nominations tardives. Elle a donc mis en garde la Conférence contre les risques stratégiques d'une action en annulation introduite auprès de la Cour d'arbitrage, basée sur l'inégalité de traitement entre communes, mais a néanmoins accepté d'intervenir financièrement dans les coûts d'un conseil qui serait pris par la Conférence pour défendre cette position.

L'action est menée conjointement pour le compte de six communes bruxelloises. L'Association ne s'est pas contentée de financer l'opération, elle est restée en relation constante avec l'avocat chargé d'introduire le recours et lui a apporté un concours actif. Au 31 décembre, les conclusions s'échangeaient entre les parties afin de mettre l'affaire en état, ce qui permettait d'espérer un dénouement rapide.

L'Association avait été alertée à la fin de l'année précédente sur le contenu de l'article 39 du projet de la loi-programme modifiant l'article 6 du **Code TVA**. La modification visait à mettre en adéquation le droit belge avec les directives européennes et certaines décisions de justice. Cette modification contenait malheureusement un volet a) par ailleurs nullement imposé par l'Union européenne, mais soumettant communes et CPAS au paiement de la TVA sur les travaux que réalise leur personnel dans les bâtiments destinés à remplir des missions dans des domaines tels que : l'enseignement, la petite enfance, l'aides aux personnes âgées, le socioculturel, ... L'Association a mené une campagne d'information et de lobbying auprès des responsables régionaux et des parlementaires bruxellois pour attirer leur attention sur les conséquences financières et administratives contenues dans le projet pour les instances concernées.

Peine perdue, l'article 39 fut voté quelques jours après (!) qu'une lettre du Secrétaire d'Etat adjoint aux Finances ait invité l'Association à une réunion d'information quant aux modalités pratiques de mise en œuvre dudit article. A l'ordre du jour, la préparation d'une circulaire administrative censée amodier les conséquences pratiques de la loi. Vu les nombreux points encore en suspens, les associations ont dès lors demandé le report de l'entrée en vigueur de cette disposition, afin de pouvoir les régler hors précipitation. L'entrée en vigueur de l'article 39 a finalement été reportée du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet de cette année tandis qu'une période dite de tolérance a été accordée jusqu'au 31 décembre, période au terme de laquelle serait menée une évaluation en collaboration avec les trois Associations.

Ce délai a été mis à profit pour participer, au courant du premier semestre, à diverses réunions organisées par le Ministère des Finances pour mettre au point les modalités pratiques de mise en œuvre des dits articles, par la voie d'une circulaire administrative censée amodier les conséquences pratiques de la loi. Ces travaux ont permis aux Associations de s'exprimer, et d'aboutir à un projet de texte qui, sans leur donner totalement satisfaction, limitait la portée de certaines dispositions.

La crise gouvernementale a retardé la sortie de la version officielle de ladite circulaire, enfin disponible sur le site Fisconet du Ministère mais non encore communiquée officiellement aux communes. L'Association a dès lors informé rapidement les communes de l'existence de la circulaire, tout en veillant à la rediscuter avec le Ministère sur base du bilan de la période de tolérance.

En cette fin d'année, la fin de la période de tolérance approchant, l'Association s'était remise en alerte rouge sur ce dossier. Nos contacts indiquaient en effet que très peu de communes et de CPAS étaient en état de les appliquer, nombre de receveurs et de responsables communaux faisant part de difficultés pour intégrer dans les processus comptables, informatiques, humains et organisationnels, les obligations liées à l'assujettissement desdites activités. Beaucoup étaient, il est vrai, réticents à investir du temps et des moyens dans la mise en oeuvre d'une disposition attaquée devant la Cour Constitutionnelle dans un recours à l'issue incertaine.

Nos trois associations ont donc demandé la prolongation de la période dite de tolérance jusqu'au 31 décembre 2008, requête que le Comité de concertation Etat fédéral - Entités fédérées a finalement acceptée ; un groupe de travail sera également constitué entre l'Administration et les associations pour finaliser les modalités d'application. Dans ce dossier, l'Association reste en liaison avec la Conférence des bourgmestres, qui s'inquiète de cette situation et lui a demandé des informations complémentaires.

L'Association est intervenue auprès du Ministre-Président de la Région, Charles Picqué, pour évoquer l'arrêt de la Cour d'Appel de Mons du 16 février 2007, relatif à l'appel introduit par la ville de Lessines, la Cour d'Appel confirmant le jugement du Tribunal de Première Instance de Mons. Dans un courrier daté du 11 avril, l'Association a attiré l'attention du Ministre-Président sur les conséquences financières qui pourraient s'ensuivre pour certaines communes bruxelloises si cet arrêt venait à être confirmé. En effet, suite aux élections et à l'établissement de nouveaux conseils communaux en fin d'année, les communes n'ont pas toujours pu voter les règlements-taxes dans un délai qui permette leur entrée en vigueur au 31 décembre 2006. Si la Cour de Cassation devait confirmer qu'il y a effectivement rétroactivité et partant illégalité lorsqu'un règlement communal établissant le taux des **additionnels à l'IPP** entre en vigueur au cours de l'exercice d'imposition et non au plus tard à la période de perception des revenus imposables - le taux de la taxe doit en effet être voté par les conseils avant la fin de l'année où sont générés les revenus qui seront imposés à l'exercice suivant -, une loi devrait alors permettre de déroger à l'article 2 du Code civil, disposant que « la loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif. » L'Association a donc insisté pour que soit voté le plus rapidement possible et en tout état de cause avant la fin de la présente législature, les textes de loi habilitant les communes, lors du renouvellement de leurs conseils, à faire entrer en vigueur les règlements établissant le taux de ladite taxe au plus tard à la fin de l'exercice d'imposition : à défaut, les nouveaux conseils n'ont pas le recul suffisant pour prendre pareille décision en connaissance globale de leur budget.

La crise gouvernementale a fait que chacun renvoyait une telle modification au gouvernement suivant, le gouvernement « en affaires transitoires » doutant que pareil projet puisse être déposé. Les associations ont insisté pour que soit vérifiée la validité du dépôt d'une telle modification en affaires courantes, et finalement le gouvernement sortant a pris le risque de déposer ce projet, remplissant ainsi les attentes de l'Association. Celui-ci a fait l'objet de remarques attendues de la part du Conseil d'Etat, et une réécriture a été décidée. Dans l'intervalle, la portée d'éventuels recours s'est affaiblie, puisque ne peuvent plus être introduits que des recours individuels, les délais de saisine de la Cour Constitutionnelle et du Conseil d'Etat étant désormais dépassés.

Une demande d'explication a été adressée, en date du 25 juillet, à Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président de la Région, concernant une modification apportée par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 octobre 2006 modifiant celui du 16 juillet relatif à la transmission des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la **tutelle administrative**. Cette modification ajoutait à la liste des documents à communiquer in extenso les « avis, communications, informations, ainsi que formulaires destinés au public ». Le champ d'application concrète ces dispositions a paru peu clair : visent-elles par exemple les avis d'enquêtes publiques dans le cadre d'un projet de plan, d'un permis d'urbanisme ou d'environnement ? L'Association a aussi demandé s'il fallait lire cette modification en parallèle avec la circulaire ministérielle du 13 juillet 2006, relative aux publications des autorités communales, ayant trait au même objet mais dans un contexte préélectoral communal. Le Gouvernement y avait annoncé qu'il comptait limiter son contrôle au respect de la légalité : ceci valait-il aussi pour la nouvelle disposition de l'arrêté ? Enfin, la question de la mesure qui pourrait sanctionner une irrégularité a également été posée, étant donné qu'il semble difficile de suspendre ou annuler une publication qui a déjà été distribuée.

Le même jour, un autre courrier partait, lui, vers Monsieur Patrick Dewael, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, pour réagir aux nouvelles obligations en matière de logement mises à charge des communes, dans le cadre de la réforme du **regroupement familial**. Depuis le 1^{er} juin 2007, l'article 10 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers impose que l'étranger rejoint dispose d'un logement suffisant pour accueillir les membres de sa famille. Or, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 27 avril 2007, cette condition est tenue pour remplie lorsque l'étranger peut présenter une attestation délivrée par les autorités communales dans laquelle il apparaît que le logement où il réside satisfait aux exigences de sécurité, de santé et salubrité en vigueur dans la Région concernée. Ces termes font référence par leur objet aux normes régionales du Code du Logement.

L'Association a mis en évidence à quel point cette réglementation par référence soulevait des questions. Parmi les arguments avancés, il y a que le Législateur fédéral ne dispose pas de la maîtrise d'évolution des textes auxquels il se réfère. Les Codes du Logement sont des législations régionales, alors que la loi du 15 décembre 1980 est d'application uniforme : la législation fédérale aura donc un contenu différent dans chaque Région. La loi du 15 décembre 1980 et le Code du Logement ont aussi des objets différents : la première vise à vérifier le respect des normes fondamentales de salubrité et de sécurité, et à prévenir la lutte contre les marchands de sommeil, alors que le Code du Logement contient un ensemble de prescriptions techniques précises auxquelles doivent se conformer les logements mis en location. Enfin, en Région de Bruxelles-Capitale, c'est la Direction de l'Inspection régionale du Logement qui est habilitée à réaliser un contrôle de conformité et en aucun cas les administrations communales, de telle sorte que ces dernières ne sont pas suffisamment outillées pour effectuer des contrôles analogues. L'Association a conclu en plaidant pour une modification rapide de l'arrêté royal.

Le Ministre lui a rendu réponse le 5 septembre en reconnaissant que le rôle des Régions n'avait pas été suffisamment aperçu en l'occurrence, mais qu'il fallait attendre le dénouement de la crise gouvernementale pour y porter remède.

Notre Association suit depuis peu les travaux de la section Fiscalité et Parafiscalité du **Conseil Supérieur des Finances**, lequel s'est attelé à « un nouveau mécanisme de déductibilité en vue de stimuler les Régions à lancer des réductions de charges au profit des entreprises ». La recommandation du Conseil des Ministres visait à associer les Associations de Villes et Communes à cette concertation. Vu les relations de ces réflexions avec le projet de Pacte fiscal à l'égard duquel les pouvoirs locaux nourrissent de sérieuses inquiétudes mais aussi avec les projets régionaux qui touchent à cette matière, notre Association s'est mise en devoir de suivre ces travaux avec attention et prudence. Ce suivi complète les travaux du groupe de travail consacré à l'harmonisation fiscale, au niveau régional cette fois, auquel notre Association devrait également être conviée.

Enfin, faisant écho aux affaires qui se sont récemment succédées, mais aussi au dernier mémorandum de l'Union des Villes et Communes belges et aux discussions du Conseil d'administration fédéral, le Bureau est revenu sur la question de la **responsabilité du mandataire**. Il s'inquiète du fait que, pour obtenir réparation civile d'un dommage, les cours et tribunaux interprètent d'une façon de plus en plus extensive la notion pénale de responsabilité, notamment la notion de négligence. Le Bureau est d'avis qu'il serait à cet égard utile de mener une action commune entre les trois associations. Malheureusement, les points de vue de départ ne se sont pas encore rejoins. L'Union des Villes et Communes de Wallonie a récemment introduit une note dans laquelle elle demande, à l'instar semble-t-il du système français, la séparation de la responsabilité pénale et civile du mandataire dans le cas de fautes légères. La Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten réfléchit davantage dans le sens de la tradition anglo-saxonne et envisagerait la possibilité de charger les organisations et institutions d'une responsabilité pénale, sous des limites à définir. Depuis lors, suite aux travaux d'études commandités par la Région wallonne sur ce dossier, s'est ouverte une troisième voie qui consisterait à appliquer aux mandataires locaux le régime pénal des administrateurs de sociétés, voie dont l'exploration a été décidée.

Quoiqu'il en soit, quelque soit l'option retenue, les limites seront difficiles à poser et c'est pourquoi il a été demandé un complément d'investigation en concertation entre les trois associations sœurs. Le souci de l'Association est d'éviter qu'on ne se présente en ordre dispersé devant les instances gouvernementales ou parlementaires.

Un projet d'arrêté, complétant les dispositifs existants visant à faciliter l'accès au logement par l'octroi d'une **allocation loyer**, avait été soumis à l'avis de la Commission consultative du Logement, où siège notre Association. Sur rapport de son représentant, le Bureau, tout en étant favorable à l'élargissement des mécanismes existants, a résolu d'émettre un avis d'initiative s'attachant aux modalités du projet touchant les communes, et a effectué en ce sens, en date du 9 novembre, une démarche auprès de Madame la Secrétaire d'Etat Françoise Dupuis.

Restant à l'écart des fondements philosophiques ou politiques du projet, l'Association a dénoncé les mécanismes financiers qui prévoient le préfinancement par les communes des aides accordées, ainsi que les problèmes juridiques nés des interférences entre ces dispositions et la législation sur les baux à loyers, et qui sont pour elles générateurs d'insécurité. Elle a aussi plaidé pour une réécriture du texte visant à donner toute clarté aux procédures à suivre.

La Région de Bruxelles-Capitale a rentré en 2007 sa contribution au « cadre de référence stratégique national » qui synthétise les orientations de la Belgique pour obtenir une quote-part dans les **fonds structurels européens** : pour Bruxelles, il s'agissait surtout de la suite du programme Urban et du Fonds social européen. L'Association, dont un premier avis avait été demandé en 2006, s'était alors bornée à évoquer l'opportunité d'avoir restreint le programme à une partie du territoire, alors que l'ensemble de celui-ci présentait des caractéristiques telles qu'il aurait pu être éligible, mais avait néanmoins demandé à être consultée sur la mise en œuvre des actions et les modalités d'implication des communes. Cette seconde étape a été franchie en 2007, la Région sollicitant alors l'avis de l'Association sur le projet de programme : faisant suite aux contacts pris avec l'administration en charge de ce dossier, l'Association a fait part en date du 9 mars de ses réactions, par lesquelles elle regrettait le manque d'articulation avec d'autres programmes de financement, notamment fédéraux et européen, ainsi que l'implication relativement faible des communes dans le monitoring du projet.

Notre service d'études a apporté une contribution active à la parution du **mémorandum fédéral**, adressé aux Présidents de la Chambre et du Sénat, au Premier ministre et aux Présidents des partis démocratiques. C'est le directeur de l'Association, qui assurait alors le secrétariat fédéral, qui a eu pour tâche de coordonner les points sur lesquels les trois associations de communes pouvaient s'entendre pour déposer un cahier commun de revendications.

A l'issue des élections du 10 juin, les associations en ont rédigé un résumé qui a été remis à l'Informateur lors de sa rencontre avec les Présidents des trois associations, le 25 juin. Toutefois, avec le passage du temps et l'évolution des négociations, il est apparu nécessaire de procéder à une actualisation : c'est encore une fois notre Association qui s'est chargée du difficile exercice de tenter de concilier le point de vue des uns et des autres et de proposer un nouveau texte au niveau fédéral. C'est désormais à ce niveau que se décident les suites à lui donner dans le cadre de l'actuel Gouvernement.

Dans l'intervalle, un courrier a été adressé au Formateur pour lui rappeler la nécessaire neutralité financière pour les communes de toute décision fédérale les concernant. Et aux termes de sa réponse du 23 octobre, celui-ci nous assurait que : « L'importance des administrations locales a été reconnue lors des négociations. Les négociateurs considèrent les pouvoirs locaux (communes, CPAS et provinces) comme des partenaires à part entière du gouvernement fédéral pour la coopération intra-administrative. Il est donc important que le gouvernement examine les conséquences de ses décisions sur l'échelon local en termes de personnel, de dépenses de fonctionnement et d'investissements et qu'il se concerta à cet effet avec les pouvoirs locaux et veille à un versement stable et régulier de leurs moyens. »

Pour clore ce chapitre politique, signalons que l'Association reste particulièrement attentive à un dossier qui s'est ouvert à la fin de l'année, celui d'une taxe ou d'une **redevance sur les impétrants**, dont le dernier Bureau a demandé l'examen au service d'études. Les dossiers relatifs à l'indemnisation des indépendants pour des travaux réalisés en voirie, à la responsabilité pénale des mandataires, à l'assujettissement des communes et des CPAS à la TVA et aux additionnels communaux à l'IPP ne sont manifestement pas clos et ne manqueront pas de ressurgir à l'exercice suivant.

La représentation des pouvoirs locaux

L'Association représente les pouvoirs locaux bruxellois en de multiples instances, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, par la direction de l'Association, ou encore par les membres de son service d'études, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au cours de l'année 2007, il a été demandé à l'Association d'assurer de nouvelles représentations, qui compensent celles devenues obsolètes dans l'intervalle et portent à une centaine le nombre des instances au sein desquelles l'Association exerce la représentation des pouvoirs locaux. Au 31 décembre 2007, la situation se présentait comme suit.

Au niveau régional

- Ecole Régionale d'Administration Publique (ERAP) - Assemblée générale - Conseil d'administration - Collège scientifique - Commission « Communes » – Commission « CPAS »
- Commission Régionale de Développement
- Comité C régional - Commission technique
- Commission régionale de la Mobilité
- Comité d'accompagnement mission mobilité
- Comité d'accompagnement Dimanche sans voiture - groupe de contact police - groupe de travail dérogations - groupe de travail communication
- Commission régionale pour la mise en oeuvre de zones 30
- Comité d'accompagnement en vue de l'approbation des Plans communaux de mobilité
- Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale - Plateforme policière sécurité routière
- Conseil de l'Environnement
- Bruxelles Mobilité - Chantiers en voirie : groupes de travail Ordonnance du 05.03.1998 - programme et conventions IRISCOM - code de bonnes pratiques
- Conseil consultatif du Logement
- S.R.D.U. - Comité de suivi de l'atlas des quartiers
- ACTIRIS - Pacte territorial pour l'Emploi - Commission plénière – Groupe transversal
- Formeville - Conseil d'administration

- Bruxelles Environnement : Gestion du bruit : Comités du bruit : comités d'accompagnement bruits de voisinage et bruit routier urbain - Conseil des usagers de l'Electricité et du gaz
- Forum du développement durable - Comité d'accompagnement
- Agenda 21 local - Comité d'accompagnement
- Cabinet du Secrétaire d'Etat Emir Kir- Table ronde pour la préparation de la Fête du sacrifice
- Commission Communautaire Commune - Conseil consultatif de la Santé et de l'aide aux personnes
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Relations extérieures - Cordirelex

Au niveau communautaire

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces - Conseil d'administration
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap - Raad van bestuur - Overlegcomité
- Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse
- Vlaamse Gemeenschapscommissie - advieswerkgroep "Opleiding tot Werken"
- Burger, Bestuur en Beleid – Redactiecomité
- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Observatoire de la politique culturelle
- Conseil consultatif des centres culturels
- Communauté française Wallonie-Bruxelles, Office de la Naissance et de l'Enfance - Commission d'avis sur les Centres de Vacances, Commission d'agrément Accueil extra-scolaire

Au niveau fédéral

- Union des Villes et Communes Belges - Assemblée générale - Conseil d'Administration – Conseil de direction
- ONSS-APL - Comité de gestion - Comités techniques "Pensions" et "Service social collectif"
- Association du Logement Social - Conseil d'administration
- SPF Intérieur - Réforme de la Police - Conseil Consultatif des Bourgmestres
- Premier Ministre - Commission d'accompagnement de la réforme de la police, Commission des Pensions de la police intégrée - Commission des marchés publics
- SPF Finances - Groupe de travail Etat – Régions - Conseil supérieur des Finances - Groupe de travail Précompte immobilier-Urbain
- SPF Mobilité et Transports - Commission fédérale pour la Sécurité routière
- Registre National - Comité des utilisateurs
- S.N.C.B. - Comité consultatif des usagers
- Association Belge de la Route - Conseil d'administration
- Groupe de contact Dexia - Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Ethias - Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Holding Communal - Union des Villes et Communes belges
- Inforum - Assemblée des membres
- Institut des élites du travail - personnel provincial et communal

- SPF Personnel et Organisation - Commission nationale mixte - Entraves à la Société de l'Information
- DGCD - Comité d'accompagnement CIC
- SPF Justice - Service de contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteurs - Commission paritaire
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie - Sécurité des plaines de jeux
- Commission nationale pour les droits de l'enfant
- INAMI - Commission permanente, Comité du service de contrôle médical
- Comité de l'assurance soins de santé
- Conseil national des établissements hospitaliers
- Commission consultative fédérale de l'Aide sociale
- Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale
- SPP Intégration sociale – Concertation Communes (Politique des grandes villes) - Concertation CPAS - Comité d'expert pour les sanctions administratives
- Plan d'Action national d'Inclusion sociale (PANincl) - Groupes de travail "Actions" et "Indicateurs"
- Asbl Fonds social Chauffage
- Fedasil – Table ronde accueil (TRAC)
- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale – Comité d'accompagnement

Au niveau international

- Conseil de l'Europe - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux - Chambre des pouvoirs locaux - Commission institutionnelle
- Conseil des Communes et Régions d'Europe - Etats généraux - Comité directeur international - Secrétaires généraux - Commission développement durable - Commission transport - Commission plate-forme des employeurs - Commission élues locales - Commission société de l'information - Commission jumelages - Commission marchés publics - Commission emploi et politique sociale - COPPEM - Commission coopération internationale - Commission des affaires mondiales - Commission services d'intérêt général
- ELAN - European Local Authorities Network
- Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) - Assemblée mondiale

II. L'Association et ses services

Au 31 décembre 2007, l'équipe des collaborateurs de l'Association se présentait comme suit. A noter que deux des collaborateurs cités, Jean-Marc Rombeaux et Frank Willemans, font l'objet d'un partage avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

L'équipe

Direction

<u>Marc THOULEN</u>	Directeur de l'Association Secrétaire des organes de gestion	Gestion administrative Politique européenne
---------------------	--	--

Service d'études et chargés de mission

<u>Hildegard SCHMIDT</u>	Responsable du service juridique	Organes communaux Personnel et mandataires Police (organisation) Vie privée Emploi des langues
--------------------------	-------------------------------------	--

<u>Vincent RAMELOT</u>	Conseiller	Marchés publics Patrimoine Intercommunales ASBL Gestion Tutelle
------------------------	------------	--

<u>Olivier EVRARD</u>	Conseiller	Aménagement du territoire Urbanisme Environnement Logement
-----------------------	------------	---

<u>Benoît MARCQ</u>	Conseiller	Fiscalité Police (missions) Funérailles et sépultures
---------------------	------------	---

<u>Robert PETIT</u>	Conseiller	Finances Emploi
---------------------	------------	--------------------

<u>Véronique DECLEYRE</u>	Chargée de mission	Base de données subsides
-------------------------------	--------------------	--------------------------

<u>Erik CAELEN</u>	Conseiller	Mobilité
--------------------	------------	----------

<u>Barbara DECUPERE</u>	Conseillère	Mobilité
-------------------------	-------------	----------

<u>Jean-Michel RENIERS</u>	Conseiller	Mobilité Coopération internationale
--------------------------------	------------	--

<u>Frank WILLEMANS</u>	Conseiller	Coopération internationale
------------------------	------------	----------------------------

<u>Philippe MERTENS</u>	Conseiller	Développement durable
-------------------------	------------	-----------------------

Section CPAS

<u>Marie WASTCHENKO</u>	Secrétaire de la Section	Organes des CPAS Aide sociale
<u>Nathalie STERCKX</u>	Conseillère	Aides et services des CPAS
<u>Jean-Marc ROMBEAUX</u>	Conseiller	Grand-âge
<u>Christian LEJOUR</u>	Conseiller	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
<i>Services généraux</i>		
<u>Philippe DELVAUX</u>	Responsable de l'information	Trait d'Union, Newsletter
<u>Juliette LENDERS</u>	Responsable de la documentation	Documentation Aide aux publications
<u>Céline LECOCQ</u>	Documentaliste	Documentation Aide aux publications Site web
<u>Liesbeth VANKELECOM</u>	Traductrice	
<u>Chantal MATTHYS</u>	Secrétaire de direction	
<u>Patricia DE KINNE</u>	Secrétaire	
<u>Alain VEYS</u>	Secrétaire	
<u>Michaël MUNOZ</u>	Secrétaire	
<u>Latifa HAZIM</u>	Responsable du secrétariat de la Section CPAS	
<u>Noëlle VOETS</u>	Comptable	Comptabilité Personnel

Le service d'études

Le service des **questions-réponses** est probablement le mieux connu des administrations communales et des CPAS. Ces consultations sont extrêmement

nombreuses, bien que malaisées à chiffrer, dans la mesure où elles se passent généralement par téléphone ou par échange de courrier électronique.

L'Association met en effet directement son service d'études à la disposition de ses membres. Celui-ci répond ainsi journalièrement à de nombreuses questions sur les matières les plus diverses, auxquelles communes et CPAS sont confrontées. Les conseillers couvrent la plupart des matières, le solde étant sous-traité si nécessaire, sans se départir toutefois d'un engagement de bonne fin.

La nature du service rendu reste essentiellement d'ordre juridique, mais la diversification des approches est en cours, et s'étend désormais aux aspects économiques.

Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le service d'études assure bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur Association. Voici le compte-rendu de ces principales activités au cours de l'année 2007.

Séances d'information, groupes de travail, séminaires et colloques

Soucieuse de renforcer durablement les capacités de gestion des pouvoirs locaux, l'Association a toujours été très attentive à la formation des responsables dans les communes et les CPAS.

L'action de l'Association s'articule avec celle de l'Ecole Régionale d'Administration Publique, où elle intervient tant financièrement qu'aux divers niveaux de la gestion. De temps en temps, elle co-organise avec l'ERAP certaines activités ou prête également main-forte aux formations que celle-ci organise pour les fonctionnaires : c'est ainsi que le service d'études a contribué au séminaire résidentiel organisé par l'ERAP le 10 mai 2007, sur le thème du régime disciplinaire.

L'Association organise par ailleurs traditionnellement des sessions de formation plus courtes, généralement plus spécialisées, qui s'adressent autant aux mandataires qu'aux fonctionnaires. Il s'agit aussi bien d'introduire des législations nouvelles, que d'échanger des bonnes pratiques et des informations dans des matières complexes à gérer.

En 2007, le service d'études a co-organisé les *sessions d'information et de formation* suivantes :

- le Forum « Renouveler les économies d'énergie », dans le cadre du Forum des décideurs communaux. La rencontre, rehaussée par la présence de la Ministre Evelyne Huytebroeck, a permis de faire connaître de bonnes pratiques communales et les aides offertes par la Région, et à l'Association de présenter les premiers jalons d'une étude sur les consommations énergétiques des 19 communes (27 février, co-organisé avec Dexia Banque),
- une matinée d'information pour les magistrats bruxellois sur le Code du Logement, consacrée aux pouvoirs de police que les communes exercent encore en matière d'insalubrité (2 mars, en collaboration avec le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale),

- une séance de formation à la nouvelle législation relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services (14 septembre, en partenariat avec le SPF Economie et Classes moyennes).

Il est également intervenu en tant qu'orateur, aux *colloques et séminaires* suivants :

- la loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur de travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public (Conférence des Receveurs de la Région de Bruxelles-Capitale, 15 février),
- la mise en oeuvre de la police administrative (Cycle de formation pour l'attribution du brevet de direction de la Police fédérale, 4 décembre).

Le service d'études s'est en outre chargé d'animer un *groupe de travail* sur le Règlement Communal d'Urbanisme. Les travaux se sont poursuivis jusqu'au 11 juin, mettant un terme à un long processus de mise au point, articulé sur le nouveau Règlement Régional d'Urbanisme, paru en décembre 2006. Plusieurs instruments ont ainsi été mis à la disposition des communes pour les aider à élaborer leurs nouveaux règlements : un modèle de règlement communal, son commentaire, un vade-mecum répondant aux principales questions, 8 tableaux comparatifs entre règlement régional et le modèle de règlement communal, et 7 tableaux comparatifs entre règlements régional et communal, à compléter par les communes.

Le service d'études est aussi régulièrement invité à représenter l'Association ou les communes bruxelloises dans des groupes de travail extérieurs. Il s'agit de groupes de travail à caractère surtout technique, souvent éphémères, qui complètent le travail de représentation mentionné plus haut. En 2007, nous nous limiterons ici à n'évoquer que sa contribution active aux rencontres intervenues avec l'Administration des Finances pour mettre au point la circulaire administrative d'application de la modification de l'article 6 du Code TVA, intervenue par la loi-programme de décembre 2006, et tenter d'amodier la portée de ses dispositions.

Actions politiques

Le service d'étude est aussi, à la demande, le conseil des organes de l'Association, dont il prépare le travail politique en établissant le diagnostic de situations existantes, en analysant des dispositions nouvelles en projet et en formulant des propositions d'amélioration. Il assure aussi, en collaboration avec le service documentation et en complément du travail des organes de gestion, un service de veille législative.

En 2007, le service d'études s'est associé à la plupart des démarches politiques menées par les organes de gestion, soit que son intervention ait été sollicitée pour mener l'analyse ou préparer une démarche sur un point particulier, soit qu'il ait d'initiative averti les organes de gestion de l'existence d'un problème justifiant d'un examen ou d'une intervention. Ce travail de veille et de soutien a porté plus particulièrement sur les dossiers suivants :

- la compensation des nuisances dues à des travaux sur le domaine public,
- les heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services,
- l'introduction des nouvelles cartes d'identité électroniques,

- le financement de la caisse des pensions du personnel communal,
- l'assujettissement des communes et CPAS à la TVA,
- les additionnels à l'impôt des personnes physiques,
- l'organisation de la tutelle administrative,
- les obligations communales en matière de regroupement familial,
- la responsabilité des mandataires,
- le mécanisme de l'allocation loyer.

Parfois, il arrive que le service d'études soit sollicité pour intervenir directement dans la réalisation de certaines démarches. Citons à cet égard :

- sa participation à l'audition en Commission des Finances et des Affaires économiques du Sénat et en date du 24 janvier, relative à la loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public,
- le concours actif apporté à l'avocat chargé par la Conférence des bourgmestres d'introduire l'action en annulation auprès de la Cour d'arbitrage concernant le financement de la caisse des pensions du personnel communal,
- le travail d'accompagnement et de négociation mené avec l'Administration des Finances pour amodier les conséquences de l'assujettissement des communes et des CPAS à la TVA,
- et sa contribution à la réalisation d'un mémorandum fédéral commun aux trois associations.

Publications

En matière de publications, l'apport du service d'études tient en premier lieu à la mise à jour, sous l'égide du service de documentation, de « La nouvelle loi communale », ouvrage édité par l'Association.

En 2007, le service d'études a largement contribué aux analyses parues dans la revue « Trait d'Union » :

- Les dépenses énergétiques des 19 communes, R. PETIT, Trait d'Union 2007/01, 15-16
- Phone-shops et night-shops : les nouvelles compétences communales, V. RAMELOT, Trait d'Union 2007/02, 9-11
- Tutelle administrative : de nouvelles pièces à communiquer, V. RAMELOT, Trait d'Union 2007/02, 12-13
- Taxes sur les antennes GSM - La haute juridiction envoie des ondes positives, O. EVRARD, Trait d'Union 2007/02, 6-8
- Loi portant des dispositions diverses - Diversement appréciée, V. RAMELOT, Trait d'Union 2007/03, 20-22
- Les gardiens de la paix ou comment mettre du bleu dans les rues, V. RAMELOT et E. CAELEN, Trait d'Union 2007/04, 12-16
- Finances communales bruxelloises. Des prévisions confirmées et des difficultés croissantes, R. PETIT, Trait d'Union 2007/04, 22-23

- Permis d'environnement - Une nouvelle classe est née, O. EVRARD, Trait d'Union 2007/05, 16-17.
- Les règles de transparence pour les mandataires locaux dans la Région de Bruxelles-Capitale, H. SCHMIDT, Trait d'Union 2007/06, 10-14
- Het Vlaamse Gemeentedecreet, H. SCHMIDT, in « La régionalisation de la Nouvelle loi communale: une valeur ajoutée ? », Les cahiers des sciences administratives, éd. par P.M. Empain, 2007,91-109

La cellule mobilité

En 2007, la cellule mobilité a orienté son travail autour de cinq grands axes : la sécurité routière, la formation - sensibilisation et le conseil, l'opération « En ville sans ma voiture », le stationnement et les poids lourds. Ces actions font l'objet d'un programme de travail soutenu par le Ministre en charge de la mobilité à la Région de Bruxelles-Capitale Pascal Smet et accompagné par les services de Bruxelles Mobilité. En voici les plus significatives.

Sécurité routière

L'Association a pris en charge l'évaluation à mi-parcours des Etats Généraux de la Sécurité Routière dans la Région de Bruxelles-Capitale. En collaboration avec l'IBSR, elle a réactivé trois groupes de travail « Infrastructure et aménagement », « Sensibilisation et éducation » et « Contrôle-sanction et prévention technique » créés en 2003. Elle a organisé des réunions préparatoires en vue de la session plénière du 6 novembre 2007, et a également assisté Bruxelles Mobilité dans les préparatifs de la rencontre. L'Association a également participé à la réalisation d'un « micro-trottoir », ainsi qu'à son montage vidéo.

L'Association participe aux réunions de la plate-forme de police et de la concertation provinciale au Cabinet du Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Celles-ci sont consacrées au suivi des Etats-généraux de la Sécurité routière dans la Région de Bruxelles-Capitale, à la déclinaison bruxelloise des campagnes de sensibilisation de l'Institut belge pour la Sécurité routière, aux plans d'action dans le cadre du fonds de sécurité routière pour les six zones de police bruxelloises et à l'organisation de la journée sans voiture. Une réunion s'est tenue en ce sens en date du 15 février 2007.

Suivant en cela la méthodologie mise au point en 2006, l'Association poursuit auprès des communes son travail d'accompagnement et de sensibilisation touchant à la mobilité et à la sécurité routière chez les seniors. L'objectif est de rafraîchir la connaissance du Code de la Route chez les plus de 55 ans et leur faire connaître d'autres moyens de déplacement. Pour cela, la cellule développe avec les services mobilité et 3ème âge des communes ainsi qu'avec les zones de police une méthodologie visant à faciliter le travail de formation et d'information des seniors.

Formation et Sensibilisation

Certains conseillers en mobilité n'ont jamais suivi de formation spécifique au Code de la Route, et la formation des policiers sur ce sujet ne compte qu'une quinzaine

d'heures ; par ailleurs, ni les uns ni les autres n'ont toujours l'occasion de mettre leurs connaissances à jour.

Vu le succès rencontré en 2006, la cellule a dès lors repris la formation du Code de la Route pour les conseillers en mobilité et les zones de police, dans un sens d'approfondissement. Plus de 70 personnes ont suivi les sessions de formation : chaque participant a reçu un manuel illustré « connaître et conduire », un CD-rom contenant la réglementation routière (code de la route, loi de base, code du gestionnaire) ainsi que le cahier du Moniteur de la mobilité relatif à la mise à niveau du code de la route et le cahier concernant les règlements complémentaires.

L'Association a également organisé en collaboration avec le SPF Mobilité, une session d'information concernant les modifications de la réglementation sur le permis de conduire.

La cellule mobilité a organisé en 2007 trois « Forum Mobilité - Sécurité routière » consacrés aux thèmes suivants :

- la tutelle sur les règlements complémentaires : le 27 septembre pour les néerlandophones et le 28 septembre pour les francophones. On en a profité pour dispenser quelques bons conseils pour la mise en place de la signalisation routière,
- le 18 octobre, la mise en œuvre d'une campagne locale de sensibilisation à la sécurité routière, en collaboration avec l'Institut belge pour la Sécurité routière,
- les 20 novembre et 13 décembre, la circulation et le stationnement des véhicules lourds, en collaboration avec le Centre des Recherches routières et Bruxelles Mobilité.

Trois numéros du Moniteur de la Mobilité sont parus en 2007, comptant de 31 à 34 pages. Plus de 1.200 personnes sont abonnées au Moniteur, et entre mars et juin 2007, le site a enregistré plus de 3.000 téléchargements.

Les Cahiers du Moniteur de la Mobilité apportent un éclairage technique particulier sur certaines thématiques prioritaires. Deux cahiers ont ainsi été réalisés en 2007 :

- le cahier n° 5 « Remise à niveau du Code de la Route » est sorti courant septembre. Il comportait 112 pages et a rencontré un succès dépassant toute espérance, avec 80.000 téléchargements enregistrés en novembre,
- le cahier n° 6 « Les règlements complémentaires », sorti en octobre, comportait 36 pages et a été téléchargé 6.000 fois en novembre.

Comme l'an dernier, l'Association a prêté assistance à l'organisation d'une campagne généraliste, grand public et régionale relative à la « Sécurité routière », visant tout à la fois la sensibilisation, le contrôle et la répression. La campagne s'est déroulée du 1 au 31 octobre 2007 et a abordé la problématique du stationnement illicite et dangereux. L'Association a participé activement à la préparation de la campagne, principalement dans sa partie « communication ». Elle en a en outre présenté les premiers résultats lors d'un débriefing au DIRCO, en présence notamment du Parquet et des zones de police.

L'Association poursuit, en partenariat avec Coren et Green Belgium, la sensibilisation des communes, des pouvoirs organisateurs et des écoles à la mise en place des Plans de déplacement scolaire. En 2007, ce programme s'est concrétisé par une participation active de l'Association à l'appel à projets lancé en début d'année, et auquel 30 écoles ont répondu. Mais on a aussi affiné la méthodologie pour les 30 écoles pilotes déjà inscrites en 2006. Le 13 novembre était dressé le bilan de cette première expérience : l'Association s'est attelée à la rédaction du cahier de la mobilité consacré aux plans de déplacement scolaires, avec pour objectif d'explicitier la procédure et la méthodologie suivies, de retracer les premiers résultats et témoignages ainsi que l'avis des associations présentes dès le début.

En ville sans ma voiture

Depuis plusieurs années, l'Association prend une part active à la Task Force ainsi qu'aux groupes de travail thématiques nécessaires à la préparation de la Semaine de la Mobilité et du Dimanche sans voiture, et en particulier au groupe « Communication » ainsi qu'au groupe « Police », dont elle assure le secrétariat.

Dans le cadre de ces groupes de travail, l'Association assure la liaison entre les zones de police et les communes.

En matière de communication, l'Association intervient dans la préparation du cahier des charges, la sélection l'agence de communication, et participe aux réunions de coordination. Elle réunit les informations auprès des communes et des zones de police quant à leurs besoins en matériel de communication, et en collaboration avec l'agence, en assure le dispatching. Son action consiste également à rassembler des informations auprès des communes et des zones de police et à fournir une partie de la matière rédactionnelle.

Au travers du groupe « Police », l'Association poursuit l'harmonisation des procédures relatives au système de dérogations, pour lesquelles elle a servi tout au long des mois d'été de véritable centre d'information et de référence. Même si le système n'est pas encore tout à fait uniforme, celui-ci s'améliore et la création d'un FAQ n'y est sans doute pas étranger ; phénomène nouveau, elle est de plus en plus consultée par des particuliers.

L'Association a également pris en charge les réunions plénières de lancement, le 26 juin, et d'évaluation, le 24 octobre, sans oublier le débriefing du groupe « Police » le 16 octobre, où l'on est notamment revenu sur la question des tunnels - et des débordements -, ainsi que sur la problématique des ordonnances de police et des laissez-passer.

L'Association contribue déjà au Plan de Déplacement scolaire mis en place par la Région, en enrichissant une base de données avec les informations fournies par les associations qui travaillent avec les écoles participantes. Dans le cadre de la Semaine de la mobilité, il lui a aussi été demandé de prendre en charge l'organisation de l'appel à projets « Communes / écoles », ayant pour thème « Réinventons la rue ». 14 projets ont été sélectionnés dans 11 communes : d'année en année, le nombre de projets et d'écoles participantes augmente, et les communes accueillent cet appel avec de plus en plus d'enthousiasme. Comme l'an passé,

l'Association a travaillé avec les associations Green Belgium et Coren pour monter des projets dans les écoles. Elle s'est occupée de distribuer le matériel aux communes et écoles les jours précédents la semaine de la mobilité, et durant celle-ci, s'est rendue sur place pour s'assurer de la bonne collaboration entre écoles, communes et zones de police.

Stationnement

L'Association suit régulièrement l'état du stationnement dans les communes bruxelloises, et a, cette année encore, relancé une enquête annuelle concernant la politique du stationnement dans les 19 communes.

Des réunions ont eu lieu tant au cabinet du Ministre fédéral de la Mobilité Renaat Landuyt qu'à celui du Ministre régional de la Mobilité Pascal Smet afin de donner aux communes et à la Région davantage d'outils pour mettre en place une politique cohérente de stationnement. Plusieurs propositions ont été faites pour modifier le chapitre « stationnement » du code de la route.

Comme chaque année aussi, l'Association s'est occupée du module « réglementation du stationnement » dans le cadre de la formation dont il a été question plus haut à destination des conseillers en mobilité et des zones de police.

Enfin, l'Association participe également au programme européen « SPARKS » concernant l'échange des identités des titulaires de marques d'immatriculation étrangères.

Poids lourds

L'Association avait insisté pour inscrire au programme de travail la problématique des poids lourds en général et l'organisation des zones de chargement et de déchargement en particulier.

Dans ce cadre-là, quatre réunions ont été programmées à Bruxelles Mobilité pour développer une stratégie de mise en œuvre des divers plans touchant aux poids lourds. Une enquête a été menée auprès des communes pour avoir une meilleure vision des difficultés sur le terrain : les résultats ont été présentés lors du Forum du 20 novembre 2007 dont il a été question plus haut. Cette matinée d'information a aussi permis de dresser le bilan des études marchandises réalisées ces dernières années, et d'entendre les associations défendant les intérêts des distributeurs, des autocaristes et des camionneurs sur la problématique des livraisons en milieu urbain. Et le 13 décembre, un second Forum a abordé la question des marchandises en mouvement (camionnettes et poids lourds dans la circulation), des marchandises à destination (la problématique des livraisons) ainsi que du Centre de Distribution Urbain versus les Espaces Logistiques de Proximité.

Divers

En marge de ce programme et de ses cinq axes d'action, ce rapport ne serait pas complet s'il n'évoquait pas le travail quotidien d'information, de conseil et d'assistance qui se développe en faveur des communes et des zones de police. Il

s'agit là d'une réponse à des demandes croissantes, générées par le succès même des réunions, forums et formations organisées par l'Association.

La cellule mobilité a également contribué à la représentation de l'Association et des communes dans diverses commissions et groupes de travail, parmi lesquels nous ne rappellerons ici que la Commission Régionale de la Mobilité, la Commission Fédérale de la Sécurité Routière, et l'accompagnement des plans communaux de mobilité.

La coopération internationale

En 2000, la création du programme fédéral de coopération internationale communale, soutenu par le Ministère fédéral de la Coopération au Développement, a reconnu les pouvoirs locaux en tant qu'acteur à part entière sur l'échiquier de la coopération au développement et leur rôle prépondérant d'appui aux processus de décentralisation et de démocratisation dans de très nombreuses villes et communes à travers le monde.

Le programme a pour objectif spécifique de contribuer au renforcement des capacités des institutions locales du Sud à prendre en charge leur propre développement. Comme dans le Nord, ce renforcement repose sur trois piliers indissociables :

- une bonne gouvernance politique, visant à l'émergence d'espaces de démocratie au niveau local,
- une administration efficace, résultant en un bon fonctionnement, voire à la création, de services collectifs de proximité,
- une participation des citoyens au processus décisionnel.

Au cours des années, l'Association a développé son activité autour de différentes fonctions de base, à la manière d'un bureau d'*assistance technique* :

- conceptualisation d'un programme,
- assistance - conseil dans l'élaboration et le suivi des projets,
- information sur le programme, les partenaires, ...
- formation à la gestion de projets de coopération, en vue de renforcer les compétences des communes bruxelloises à penser et à gérer un projet de développement,
- coordination des actions communales,
- sensibilisation des communes à s'inscrire, en tant qu'acteur direct, dans une démarche de coopération,
- examen des dossiers (analyse et recommandations),
- analyse des rapports finaux (contenu et finance),
- rédaction de documents (appel à projets, background paper, vade mecum, programme, ...).

En 7 ans, 46 projets de coopération ont été développés par des communes bruxelloises dans le cadre de ce programme, avec, en 2007, pas moins de *12 projets de partenariat* abordant des thématiques très diverses :

- Bruxelles-Ville – Kinshasa (République Démocratique du Congo). Etat-civil : mariages, décès, archivage,
- Ixelles – Kalamu (République Démocratique du Congo). Etat-civil : premières étapes d'un recensement et réhabilitation de plusieurs locaux communaux,
- Evere – Lokossa (Bénin). Plan d'actions environnementales : décharge municipale, finances, information et communication,
- Jette – Sidi Bibi (Maroc). Plan de développement communal, plan de gestion des déchets,
- Berchem-Sainte-Agathe – Grand Dakar (Sénégal) : Mission de programmation,
- Auderghem – Amerzgane/Aït Zineb (Maroc) : Mission de programmation,
- Forest – Jerada (Maroc) : Mission de programmation,
- Saint-Gilles – Berkane (Maroc) : Mission de programmation,
- Molenbeek-Saint-Jean – M'Bour (Sénégal). Mission de programmation,
- Schaerbeek – Al Hoceima (Maroc). Mission de programmation,
- Anderlecht – Sam Notaire (Sénégal). Mission de programmation,
- Watermael-Boitsfort – Limete (RDC) : Mission de programmation.

Cette augmentation sensible du nombre de communes actives, qui n'étaient encore que 6 en 2006, est probablement à mettre à l'actif de la transformation du programme de coopération internationale communale. La Coopération belge a en effet marqué son accord pour l'entrée dans une perspective pluriannuelle (2008-2012), concentrée sur 4 pays (RDC – Maroc – Bénin – Sénégal). L'Association, en étroite collaboration avec sa consœur wallonne, a dessiné un programme quinquennal qu'elle a déposé en juin 2007 auprès de la DGCD. Pour mettre au point ce programme, les deux associations de pouvoirs locaux ont organisé des ateliers de programmation dans les 4 pays de concentration en vue d'y définir les axes de travail prioritaires des cinq prochaines années avec les communes impliquées tant au Nord qu'au Sud Ce travail novateur a permis d'identifier les thématiques suivantes :

- RDC : état-civil et population,
- Maroc : action sociale,
- Bénin : finances locales,
- Sénégal : structures du développement local.

Ce programme a reçu un accueil enthousiaste de la part de la DGCD et, dès octobre 2007, cette nouvelle stratégie et ses axes opérationnels étaient approuvés par la Coopération belge. Les Associations ont alors défini, conformément au programme pluriannuel, les premiers plans d'action 2008.

Toutefois, les retards pris dans la formation du gouvernement suite aux élections fédérales de juin 2008 et les incertitudes en termes de financement des nouvelles stratégies et de leurs plans d'actions laissent planer quelques incertitudes sur les orientations définitives que prendra le programme au-delà de 2007.

En 2007, la « mise en réseau » des communes actives dans le programme, au travers de la mise en place de groupe de travail géographiques et thématiques a connu de nouvelles évolutions également, la plus importante d'entre elles étant la participation des communes à des ateliers de programmation communs dans le Sud. Il a résulté notamment de ces rencontres :

- le développement de programmes de coopération communs à toutes les communes participantes, comprenant des objectifs et des résultats attendus communs,
- l'identification d'activités conjointes à plusieurs communes actives sur un même pays lors de la préparation des plans d'actions 2008,
- le renforcement des communes en matière de programmation, par l'organisation de formations spécifiques.

L'Association est également membre de divers organes consultatifs, qui ont été repris plus haut et pour lesquels la cellule internationale intervient pour assurer cette représentation, mais il lui arrive également d'être invitée comme experte en coopération décentralisée, notamment :

- au comité inter-partenaires de la Direction générale de la Coopération au Développement, en vue de l'élaboration d'une note d'orientation sur le rôle de la Coopération belge dans les processus de décentralisation,
- pour le développement d'une proposition d'action européenne en faveur du Burundi, à l'initiative d'un parlementaire européen belge et en partenariat avec le Conseil des Communes et des Régions d'Europe.

Enfin, l'Association est régulièrement sollicitée pour accueillir des délégations étrangères en provenance des différents pays partenaires et leur présenter, outre les grandes lignes du programme, le fonctionnement et la structure d'une organisation de villes et communes telle que la nôtre. Elle a ainsi rencontré en 2007 des délégations congolaise, tunisienne et marocaine.

Compte tenu du fait que la majeure partie des partenariats décentralisés Belgique - Maroc se font avec des communes bruxelloises, le directeur de l'Association a réalisé, en marge de l'atelier de planification tenu au Maroc, une mission d'appui sur place, rencontrant à l'Ambassade les représentants de la Coopération technique belge et du Conseil Wallonie – Bruxelles de la Coopération internationale, mais aussi de la Coopération française, de la Direction Générale des collectivités locales et de l'Association des Collectivités locales du Maroc. Le but est de pallier l'absence d'un cadre d'Etat à Etat pour la coopération décentralisée, en constituant une structure d'accompagnement du programme, dans laquelle ces diverses instances seraient impliquées et pourraient assurer les relais nécessaires. Un projet d'accord de partenariat a été développé en ce sens avec l'Association des Collectivités locales du Maroc.

Le forum du développement durable

Depuis 2002, l'Association assure une mission relative au développement durable, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour ce faire, elle a développé son activité autour du « forum du développement durable », lequel, en 2007, a concentré ses activités autour des thèmes suivants :

- formations et visites de terrain,
- l'appel à projets « Agenda Iris 21 »,
- le moniteur du développement durable,

- la représentation des communes et du Forum,
- le label Entreprise éco-dynamique.

Formations et visites de terrain

Au cours de l'année 2007, trois demi-journées de formation et une visite extérieure ont été organisées. Celles-ci reposent sur la présentation de cas concrets et d'exemples pratiques ainsi que l'intervention d'experts :

- « Renouveler les économies d'énergies », dans le cadre du Forum des décideurs communaux, co-organisé avec Dexia Banque (28 février)
- « Sur les bancs du développement durable » (11 mai)
- « Les outils, les moyens et les concrétisations du développement durable » (25 juin)
- Visite « Agenda 21 local et rénovation durable », Valenciennes – France (28 novembre)

L'appel à projets « Agenda Iris 21 »

L'Association a achevé, en janvier 2007, un avant-projet de protocole de coopération entre Communes et Région. Celui-ci prévoyait la signature des engagements d'Aalborg +10 et la mise en place d'un Agenda 21 local. Le texte offrait la possibilité aux signataires de s'engager à différents niveaux et laissait aux communes la liberté d'établir leurs priorités et d'agir selon leurs spécificités. Il prévoyait aussi la mise à disposition des communes et des CPAS de moyens financiers pour l'engagement de personnel ainsi qu'un accompagnement méthodologique.

Inspiré pour une bonne part de ce document, l'appel *Agenda Iris 21*, lancé en 2007 par Bruxelles Environnement-IBGE, propose aux communes et aux CPAS un soutien financier et méthodologique pour la réalisation de projets durables de deux types :

- Catégorie 1 : réalisation d'un Agenda 21 local,
- Catégorie 2 : réalisation de projets durables ponctuels.

C'est l'Association qui avec l'aide de la Fondation pour les Générations Futures, assure pour les communes et les CPAS le soutien méthodologique de cet appel.

C'est dans ce cadre qu'entre septembre et décembre 2007, l'Association a organisé deux journées de travail et cinq matinées thématiques destinées à les aider à élaborer leurs projets, l'objectif de ce soutien étant la réussite d'un maximum de ceux-ci.

Les deux journées de travail ont été consacrées, les

- 28 septembre : au lancement et au suivi méthodologique de l'appel à projets,
- 26 octobre : au suivi de l'appel à projets.

Les matinées thématiques ont porté sur les sujets suivants :

- 9 novembre : diagnostic,
- 16 novembre : participation,
- 11 décembre : transversalité,

- 12 et 14 décembre : conseil et analyse collective du dossier de candidature.

La clôture de l'appel était fixée au 21 décembre. 11 projets de catégorie 1 et 12 de catégorie 2 ont été déposés par les communes et CPAS. Le jury de cet appel, réuni début 2008, en a retenu 9 de catégorie 1 et 5 de catégorie 2 pour un montant total disponible de 575.000€.

Le moniteur du développement durable

L'année 2007 a vu la création d'un nouvel outil en termes de communication : le Moniteur du développement durable réalisé sur le modèle du Moniteur de la mobilité développé par la cellule mobilité de l'Association. Cette publication est uniquement diffusée par voie électronique.

Elle se veut un outil de promotion du développement durable. Elle a pour objectif de devenir, dans ce domaine, une plateforme de présentation d'informations, d'études, de bonnes pratiques, d'innovations et d'échanges d'expériences entre les institutions bruxelloises.

Au sommaire des numéros :

- 1 (printemps 2007), la Cinquième Conférence Européenne des Villes Durables, Séville : « Répondre les engagements dans la rue »,
- 2 (été 2007), un dossier « Ecole et développement durable », un article de Riccardo Petrella sur l'Association Mondiale des Elus et des Citoyens pour l'Eau et l'appel à projets 2005 illustré par deux exemples émanant des communes d'Anderlecht et de Watermael-Boisfort,
- 3 (automne 2007), l'appel à projet Agenda Iris 21, l'îlot écologique du quartier nord-est, un dossier sur les outils, moyens et concrétisations du développement durable, un article sur le Département « Développement stratégique et durable » de Schaerbeek et un autre sur les primes à la récupération des eaux de pluie,
- 4 (hiver 2007), un dossier Agenda Iris 21 avec des articles rédigés par les experts invités aux ateliers thématiques « Participation » et « Diagnostic », un article sur le cahier des charges « Diagnostic », un article sur les performances énergétiques des bâtiments et l'ordonnance du 7 juin 2007.

Ces publications rencontrent un succès certain. Ainsi le dernier numéro a été envoyé à environ 3.500 adresses, cependant que la version française a été téléchargée à 6.942 reprises au cours du mois d'envoi, la version néerlandaise à 1.441 reprises.

Représentation des communes et du forum

L'Association a assuré la coordination de la présence des communes à la Fête de l'Environnement, le 3 juin 2007. En collaboration avec Bruxelles Environnement, l'Association s'est chargée d'optimiser la présence des communes et la cohérence de l'ensemble : communication vers le public, contenu du stand, attractivité visuelle.

Dans la perspective du second appel à projets pour le Programme européen Interreg IVB, la Région Wallonne et l'Union des villes et des communes de Wallonie ont recherché des partenaires communaux belges et étrangers intéressés à constituer un réseau et à mettre en œuvre un projet sur le thème du développement urbain durable et, plus précisément, des quartiers durables. Cette demande a été relayée, par l'Association, vers les communes de la Région de Bruxelles-Capitale : six d'entre elles ont pris des informations et deux d'entre elles sont passées au stade suivant en émettant une manifestation d'intérêt.

L'Association a également participé :

- du 21 au 24 mars à Séville, à la cinquième Conférence européenne des villes durables : « Répandre les engagements dans la rue ». Cette conférence a réuni plus de 1.700 délégués - élus, fonctionnaires, scientifiques et experts - venus échanger, débattre, réfléchir et présenter des expériences novatrices ayant pris corps en Europe. 63 pays étaient représentés, dont 25 envoyés belges. La conférence constituait une opportunité pour montrer que les autorités locales vont au-delà des mots et mettent en œuvre des villes durables,
- le 15 juin 2007 à la Marlagne, à une table ronde « A l'heure du pacte écologique belge, comment aider les communes wallonnes à se lancer dans un agenda 21 local ? ».

Label Entreprise éco-dynamique

Dans le but d'assurer au mieux la promotion du label Entreprise éco-dynamique auprès des communes, l'Association s'était engagée dans une démarche visant sa propre labellisation en 2005-2006. Celle-ci s'est poursuivie en 2007.

Signalons que cette démarche entend se situer dans un contexte plus large de mise en place d'un plan de développement durable pour l'Association, incluant notamment, outre les aspects environnementaux, les dimensions sociales et culturelles.

En mars 2007, l'Association a introduit son dossier de candidature auprès de Bruxelles Environnement. Le 3 mai a eu lieu la visite de vérification du dossier, et le 7 juin, l'Association s'est vue octroyé le label (à une étoile) d'entreprise éco-dynamique.

Accueil des publics fragilisés

En marge du programme du Forum, l'Association a collaboré avec la Fondation Roi Baudouin, sur le problème de l'accueil des publics fragilisés. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Justice Sociale et de l'initiative « Nouvelles injustices sociales » de la Fondation. Un des problèmes dénoncés par le réseau des « écoutants » de la Fondation était la qualité de l'accueil réservé par les administrations communales.

Depuis quelques années, diverses initiatives ont permis d'améliorer l'accueil général et des services dans les communes bruxelloises.

Durant le premier semestre 2006, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, avait organisé un programme de formation destiné aux agents d'accueil. Sur base d'une évaluation de ce programme, l'Association a organisé le 12 octobre 2007, en collaboration avec l'Agence Alter, le séminaire « L'accueil dans les communes bruxelloises : des pistes pour une amélioration constante », qui a permis de discuter et de diffuser les conclusions de cette expérience.

Le service documentation

Occupant deux personnes à temps plein, le service documentation

- gère le budget consacré aux acquisitions de documents,
- assure une veille législative,
- fournit en continu un travail de recherche,
- contribue activement aux publications de l'Association,
- sans oublier le travail de base : gérer le fonds documentaire.

En 2007, le service a géré environ 14.000 euros d'acquisitions, dont 83 % de dépenses récurrentes : il s'agit de mises à jour d'ouvrages à feuillets mobiles, d'abonnements aux revues et périodiques et d'abonnements à des bases de données électroniques externes. Le solde consiste dans des dépenses ponctuelles, essentiellement en l'achat de monographies : 53 en 2007.

Le service a livré un effort pour réaliser des économies en faisant remonter à quelque 9 % du budget dudit poste le nombre de publications obtenues par recensions publiées dans la revue.

L'année 2007 a également été marquée par l'engagement de l'Association dans une politique d'entreprise éco-dynamique. Pour le service documentation, cela s'est notamment traduit par le renvoi des publications reçues en multiples exemplaires chez leurs éditeurs responsables avec un message-type demandant de nous adresser à l'avenir un seul et unique exemplaire : il s'agit notamment de rapports annuels et de périodiques gratuits.

Veille législative

Semaine après semaine, le service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants et au Sénat, au Parlement Régional bruxellois et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Les projets et propositions les plus sensibles sont identifiés par le service d'études. Le service documentation collecte et diffuse sous forme électronique toutes les pièces législatives qui y sont associés. Le dépouillement des discussions, interpellations et questions parlementaires posées dans ces assemblées est diffusé en interne mais aussi vers l'extérieur par le biais de la newsletter.

Le service documentation a drastiquement diminué le nombre d'impression de documents depuis internet. En accord avec l'équipe et notre gestion environnementale globale, tous les documents parlementaires sont désormais diffusés et conservés en version électronique.

Un travail de recherche en continu

Le rythme des recherches se maintient aux alentours de 85 recherches répertoriées, nombre qui ne tient pas compte des demandes ponctuelles de copies de lois, d'articles et d'arrêts de jurisprudence. Ce travail fournit une aide aux conseillers et aux chargés de mission de l'Association dans le cadre de rédaction d'articles, d'interventions lors de formations, mais surtout pour leur permettre de répondre aux questions émanant de ses membres.

Communes et CPAS contactent également le service pour des travaux de recherche de documentation pure, étant entendu que dès que la demande porte sur un conseil ou une interprétation, celle-ci est transmise au membre du service d'études compétent.

Une contribution active aux publications

Cette année, le service a assisté le service information pour la publication des 19 newsletters et des 6 numéros de la revue « Trait d'Union Bruxelles ». Il y contribue par la relecture des articles, et il procède au dépouillement du Moniteur belge pour la conception de la rubrique législation, en collaboration avec le service d'études.

Au cours de l'année 2007, il a exceptionnellement réalisé deux mises à jour de notre version coordonnée bilingue de la Nouvelle loi communale. Ce classeur à feuillets mobiles est habituellement complété une fois par an par les modifications intervenues au cours de l'année écoulée ainsi que les nouvelles références utiles, sélectionnées en collaboration avec les conseillers du service.

La version électronique offerte sur le site internet de l'Association est quant à elle modifiée si possible dès l'entrée en vigueur des modifications. Ceci a représenté pas moins de 8 mises à jour au cours de l'année 2007.

Concernant cette version électronique, précisons toutefois qu'à la différence de sa publication papier, celle-ci ne reprend que le texte de la loi, et non les références utiles aux autres textes réglementaires, ni les numéros Inforum, ni les annexes relatives à la tutelle. Elle est consultable article par article, mais la publication papier reste le meilleur moyen d'avoir sous les yeux un outil complet et référencé. Ces deux versions se présentent donc comme des produits complémentaires.

Le travail de base : gérer le fonds documentaire

Le service gère une collection d'ouvrages, de brochures, de périodiques, de règlements communaux, de circulaires ...touchant aux différentes matières couvertes par le service d'études. L'ensemble porte sur 4.797 publications, non comptés les

règlements et les circulaires dont la transmission électronique en direct fait désormais échapper à la comptabilisation.

Il assure les tâches classiques d'encodage, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis. En 2007, 274 monographies ou brochures ont été répertoriées et traitées en parallèle avec la gestion des 216 abonnements en cours, 135 documents parlementaires suivis, 219 pièces législatives dépouillées aux niveaux régional et communautaire, et 286 au niveau fédéral.

Enfin, le service documentation collabore à la tenue de la base de données juridique et administrative *inforum*, et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.

Information et publications

L'année 2007 est une année de transition pour les médias de l'Association, lesquels ont débuté leur mue qui produira ses effets en 2008-2009. Ce travail est mené dans le cadre d'une réflexion globale sur la communication de l'Association, plus particulièrement sur le type de contenu diffusé sur le site par rapport à ses autres médias : les médias électroniques sont les premiers touchés par le redéploiement.

Trait d'Union

Le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale a permis de faire paraître six numéros au cours de l'année 2007.

La revue touche désormais plus de 1.700 abonnés francophones et plus de 450 néerlandophones, chiffres relativement appréciables pour un public essentiellement ciblé sur les communes bruxelloises.

Outre la diffusion papier, la revue connaît également une existence électronique : les principaux articles sont publiés sur le site www.avcb.be au format html ou pdf et la revue en elle-même est téléchargeable au format pdf depuis 2002.

Les **principaux articles** parus en 2007 ont abordé :

- L'atlas des quartiers en difficulté (Tub 2007-1)
- Le Moniteur de sécurité (Tub 2007-1)
- L'enquête sur l'emploi des Bruxellois dans le secteur public (Tub 2007-1)
- La Maison des énergies renouvelables (Tub 2007-1)
- Les dépenses énergétiques des communes (Tub 2007-1)
- La représentation politique des femmes dans les communes (Tub 2007-1)
- Le Plan de Gouvernance Locale (Tub 2007-2)
- L'arrêt du Conseil d'état relativement aux taxes sur les antennes GSM (Tub 2007-2)
- Les compétences communales quant aux phone-shops et night-shops (Tub 2007-2)

- Les pièces à transmettre dans le cadre de la tutelle administrative (Tub 2007-2)
- Les propositions adressées au nouveau Gouvernement (extrait du mémorandum) (Tub 2007-3)
- Les propositions des CPAS adressées au nouveau Gouvernement (extrait du mémorandum) (Tub 2007-3)
- Trois articles relatifs aux maisons de repos (et au rôle de la commune) (Tub 2007-3 et 4)
- La cinquième Conférence européenne des Villes durables (Tub 2007-3)
- Analyse de la « loi portant des dispositions diverses » (Tub 2007-3)
- Etude 2005 sur les services sociaux CPAS (Tub 2007-4)
- Analyse de la loi sur les gardiens de la paix (Tub 2007-4)
- La Conférence sur les Jumelages en Europe (Tub 2007-4)
- Analyse des finances communales bruxelloises (Tub 2007-4)
- Appel aux communes pour la Semaine de la Démocratie locale 2008 (Tub 2007-5)
- Le blog participatif d'Etterbeek (Tub 2007-5)
- Bilan du programme « accueil dans les communes bruxelloises » (Tub 2007-5)
- Présentation du programme de coopération 2008-2012 (Tub 2007-5)
- Les modifications du permis d'environnement (Tub 2007-5)
- L'appel à projet Agenda Iris 21 (Tub 2007-5)
- La Déclaration de politique générale du Gouvernement bruxellois (Tub 2007-6)
- Les règles de transparence pour les mandataires locaux bruxellois (Tub 2007-6)
- Les systèmes FINPROF et Belgotax on web (Tub 2007-6)

A côté de ces articles de fond, la revue présente les rubriques régulières suivantes :

- l'éditorial,
- l'Association en action,
- l'agenda,
- la chronique législation,
- l'écho de la Région,
- dans nos communes,
- actualités.

Newsletter

18 numéros ont été diffusés en 2007. Il s'agit de la troisième année complète de ce nouveau support. Celui-ci n'a pas connu d'évolution majeure durant cette année. Mais la newsletter étant intimement liée au site, elle fait partie du premier paquet de médias sur lequel a porté le travail de redéploiement.

D'une façon générale, la newsletter articule l'information sur celle du site web de l'Association par le biais d'hyperliens renvoyant à celui-ci.

Les rubriques couvertes par la Newsletter sont les suivantes :

- actualité de l'Association
- bon à savoir (+ spécial développement durable)
- échos des parlements régional, communautaires et fédéral

- agenda : les évènements à suivre
- législation : les nouveautés intéressantes

Entre janvier et décembre 2007, le nombre des abonnés a continué de croître, passant de 2.900 à plus de 3.700 : en décembre, les deux éditions étaient diffusées respectivement à plus de 2.800 francophones et près de 850 néerlandophones. Le faible coût de ce support électronique permet en effet de viser une cible plus large que celle de Trait d'Union. Comme indiqué dans le précédent rapport, l'expansion du nombre d'abonnés rend désormais impératif le passage à des procédures d'envoi qui soient davantage automatisées, passage réalisé en 2008.

Le site web

www.avcb.be

En 2007, les statistiques nous révèlent le succès toujours croissant du site : 656.781 visiteurs l'ont consulté, ce qui fait une moyenne de 1.800 visiteurs par jour !

La rubrique « matières » ne cesse de s'enrichir de toujours plus d'articles, d'études, de comptes-rendus des formations et ateliers organisés par l'Association. Plus spécifiquement, notre version coordonnée du Code de la route a été systématiquement mise à jour au fur et à mesure des nombreuses modifications qui y sont intervenues. De nouveaux modèles ont été ajoutés ou mis à jour : citons à cet égard le règlement général de police, les règlements communaux relatifs aux activités ambulantes et foraines, les règlements taxe/redevance pour le stationnement.

La rubrique « Développement durable » s'est enrichie de pages consacrées à l'appel à projets Agenda Iris 21 lancé par la Région de Bruxelles-Capitale. Elles ont repris les comptes-rendus des ateliers que l'Association a organisé pour encadrer les communes participantes.

Les actions menées par l'Association trouvent toujours leur écho dans la rubrique « actualités », qui contient aussi l'agenda des prochains événements intéressant les pouvoirs locaux.

Enfin, chaque nouveau numéro de nos publications périodiques, le Trait d'Union, le Moniteur de la Mobilité et ses Cahiers, le Moniteur du Développement durable et la newsletter, est aussi disponible en téléchargement.

Quant à la base de données des subsides, en ligne depuis le 1^{er} décembre 2006 grâce au soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, elle recense systématiquement les subsides dont peuvent bénéficier les communes et les CPAS, ainsi qu'un certain nombre d'instances de niveau local. Son outil de recherche permet de trouver un subside après avoir précisé le type de bénéficiaire et éventuellement la matière voulue. Actuellement sont repris les subsides octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. A terme, le visiteur pourra également retrouver les subsides accordés par les Communautés, l'Etat Fédéral et l'Europe.

Pour être complets, signalons également que grâce au soutien des Ministres Evelyne Huytebroeck et Pascal Smet, la Section CPAS a poursuivi sa mission d'information sur les aides et services fournis par les CPAS bruxellois, et ce dans le cadre de la réalisation du site www.ocmw-info-cpas.be, référencé sur la page d'accueil du site de l'Association. Cette information est reprise dans le cadre du résumé du rapport de la Section CPAS, lequel fait l'objet de la section suivante.

Cependant, le site, tel qu'il se présentait encore en 2007, a montré ses limites. Après plus de 4 ans d'existence, les remarques de certains de nos visiteurs ont mis en évidence certains défauts d'ergonomie : il n'était pas toujours aisé de trouver rapidement l'information recherchée, tant le site avait pris de l'ampleur. Par ailleurs, le développement même du site rendait sa mise à jour chaque jour plus laborieuse, s'agissant d'un site essentiellement « statique » au niveau du langage utilisé pour la description des pages.

C'est pourquoi le projet d'une troisième version du site avait été lancé fin 2006 déjà. La technologie utilisée serait dorénavant du type « dynamique » : les informations étant enregistrées dans des bases de données, ceci facilite grandement leur mise à jour. La définition du projet et la conceptualisation qui s'en est suivie ont occupé une bonne partie de l'année 2007. En même temps, une réflexion de fond a été menée pour trouver la manière optimale de présenter l'information pour que le visiteur puisse retrouver rapidement ce qu'il cherche. Et on en a profité pour mettre le graphisme au goût du jour, en décidant en outre de donner une place plus grande à l'image.

Le contenu du site reste sensiblement le même, mais la manière de le présenter a été améliorée. Un apport important cependant : la rubrique « Actualités » ne contiendra plus seulement les actions de l'Association, mais aussi des faits d'actualité qui intéressent les pouvoirs locaux bruxellois.

La troisième génération du site a finalement vu le jour à l'été 2007, dans une version non encore accessible aux internautes. A partir de ce moment, un important travail d'encodage a pu commencer. La contribution de toute l'équipe a été requise pour vérifier la pertinence des informations reprises sur l'ancien site, et pour uniformiser la présentation des documents et actualités. Une nouvelle procédure de mise à jour et de validation de l'information a été inaugurée.

La mise en ligne du nouveau site est effective à l'heure où sont écrites ces lignes.

La Section CPAS

La Section CPAS offre une gamme de services similaires à celle de l'Association, auxquels elle apporte bien évidemment ses accents propres. Elle finance directement ceux qu'elle offre spécifiquement aux Centres publics d'Action sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, tout en bénéficiant de l'appui logistique général de l'Association. Elle dispose d'une large autonomie politique, mais divers mécanismes de concertation existent tant avec les autres organes de l'Association qu'avec la

Fédération des CPAS de Wallonie et la Section CPAS de la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten.

La Section CPAS rapporte de ses activités à une assemblée qui lui est propre, mais nous entendons en livrer ici un bref résumé à l'intention de ceux qui n'en font pas partie tout en souhaitant en savoir davantage. Nous invitons le lecteur à consulter le rapport d'activités 2007 de la Section CPAS sous la rubrique « Section CPAS>documents ».

En 2007, la Section s'est saisie de nombreux dossiers portant sur les matières fédérales, en concertation étroite avec ses Sections sœurs. Citons à cet égard :

- l'assujettissement des CPAS à la TVA,
- le droit à l'intégration sociale,
- la loi du 2 avril 1965 : le délai de 45 jours,
- les personnes en séjour illégal,
- les subventions fédérales : retards de paiement et programme FSE 2007-2013,
- la surséance indéfinie au recouvrement,
- l'élaboration de normes pour un travail social de qualité,
- les garanties locatives,
- la création d'un observatoire permanent des CPAS,
- les transferts ONEM - CPAS,
- la liaison des CPAS au réseau de la Sécurité Sociale,
- les accords sociaux,
- l'INAMI : troisième volet, centres de soins de jour, MR et MRS, et procurations,
- les titres-services,

sans oublier la mise au point d'un mémorandum fédéral dans la perspective des élections de juin 2007.

Pour ce qui est de matières régionales et communautaires, la Section CPAS est intervenue sur les dossiers suivants :

- l'allocation loyer,
- les établissements pour enfants,
- la réforme du partenariat CPAS – ORBEM,
- la Charte de la diversité en Région de Bruxelles-Capitale,
- les établissements d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées.

Durant l'année 2007, la Section CPAS, en collaboration étroite avec les acteurs de terrain, a complété et actualisé son site Internet bilingue : www.ocmw-info-cpas.be. Ce site contient une information pratique et complète sur les aides offertes par les 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale. Il a été réalisé grâce au soutien des Ministres Evelyne Huytebroeck et Pascal Smet, membres du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune compétents pour l'Aide aux personnes. Au cours de l'année 2007, la Section CPAS a veillé à promouvoir activement l'existence du site, à travers des démonstrations dans les CPAS bruxellois et au cours d'événements organisés par la Section.

Le 15 février 2007, la Section a réuni son assemblée générale sur le thème de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, et le 9 novembre, elle a organisé son traditionnel carrefour d'automne sur le thème des projets individualisés d'intégration sociale.

A côté de ces grandes rencontres, la Section organise régulièrement des sessions de formation.

En cette année post-électorale, le programme le plus significatif aura été celui destiné aux nouveaux mandataires des CPAS bruxellois : une journée entière le 21 avril, qui a recueilli un franc succès, suivie entre octobre et décembre, de quatre soirées thématiques consacrées aux maisons de repos, aux marchés publics, aux finances et aux politiques sociales.

Des formations, plutôt destinées aux fonctionnaires, ont également été organisées sur la nouvelle loi sur les étrangers, la prévention de la violence et du harcèlement au travail, et sur le référentiel méthodologique « Bilan social ».

En matière de représentation, la Section est présente dans quatorze instances, la plupart de niveau fédéral : ces représentations ont été regroupées plus haut avec celles de l'Association.

Il convient d'y ajouter l'organisation et l'animation de diverses commissions et groupes de travail, où sont représentés des CPAS bruxellois :

- la commission « grand âge » (intra- et extra-muros),
- la commission « insertion socioprofessionnelle »,
- la commission « questions juridiques »,
- le groupe de suivi « Connexion des CPAS à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale »,
- le groupe de travail « stage de détermination professionnelle »,
- le groupe de travail « projets individualisés d'intégration sociale ».

La Section assure un **service conseil** à ses membres, dans tous les domaines impliqués par le fonctionnement des CPAS, les matières partagées avec les communes relevant du service d'études de l'Association.

La Section prolonge cette activité de conseil par une action générale d'**étude**, au sein de laquelle nous pointerons celle des services sociaux des CPAS et la radioscopie des maisons de repos, ainsi que par un travail d'**assistance**, qui passe par la production de référentiels, s'agissant du « Bilan social », mais aussi des « Tables emploi » qui visent à échanger expériences et bonnes pratiques en matière d'insertion socio-professionnelle.

En matière de **publications**, enfin, la Section CPAS, outre sa publication propre l'« Aide-mémoire du CPAS », contribue également à la revue « CPAS Plus » co-éditée avec la Fédération des CPAS de Wallonie.

Enfin, signalons que suite à l'installation au printemps des nouveaux conseils de l'action sociale, la Section CPAS a procédé le 20 septembre à la désignation des 16

membres de son Comité directeur bruxellois, lequel a élu en son sein le Président, Monsieur Michel Colson, Président du CPAS de Watermael-Boitsfort, qui poursuivra ainsi le mandat exercé sous l'ancienne législature, ainsi que quatre vice-présidents qui avec le Président, composent le Bureau de la Section.

III. L'Association et ses partenaires

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux de la Région si elle ne travaillait pas en partenariat étroit avec diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.

En premier lieu, nous voudrions citer à cet égard :



- ***l'Union des Villes et Communes belges***
- ***l'Union des Villes et Communes de Wallonie***
- ***la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten***

L'Union des Villes et Communes belges a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des pouvoirs locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les pouvoirs locaux des trois régions. Au 29 octobre 2004, une étape supplémentaire était franchie, les trois asbl étant désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes belges reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des pouvoirs locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales.

Notre Association occupe par tournante la présidence de l'Union des Villes et Communes belges : son dernier mandat s'est achevé à la fin du premier semestre 2007, où la main est passée à sa consœur flamande. Sous la présidence de Monsieur Marc COOLS, assisté de Monsieur Marc THOULEN, secrétaire fédéral, elle y a exercé un rôle actif portant entre autres sur la restructuration du personnel et de la comptabilité, au maintien d'une identité politique fédérale, et à la revalorisation de la place de nos pouvoirs locaux dans les instances internationales : son mandat s'est achevé par la production d'un mémorandum commun aux trois associations régionales.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, d'une part, entre l'Association et la Vereniging van de Vlaamse Steden en Gemeenten, d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs maintenus avec ces associations

sœurs, en particulier pour les matières de l'aide sociale et la coopération internationale.

A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le « Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces » et l'« Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap », qui entretiennent divers liens organiques avec l'Association.



Depuis sa création, **inforum**, base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux pouvoirs locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. **inforum** revêt depuis 2000 la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique entre Dexia et les associations régionales de communes. La collaboration avec l'Association se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le contrôle des notices, qui relève du service d'études.

La Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale

La Conférence des Bourgmestres constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de la Région. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de l'Association qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'objectif est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution.



Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, l'Association reçoit de la **Région de Bruxelles-Capitale** un soutien financier destiné à la revue, et à la banque de données des subsides ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci lui confie également des missions particulières, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, ainsi que dans le cadre de l'information sur les aides et services des CPAS.



Le Gouvernement fédéral apporte son soutien à l'Association en lui confiant diverses missions utiles aux pouvoirs locaux. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec ses associations sœurs pour des missions développées en cohérence avec elles. Citons en 2006 l'insertion socio-professionnelle et la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, en sus des aides plus structurelles reprises ci-après.



La **Direction générale de la Coopération au Développement** soutient financièrement le travail des associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale.



Le **Holding communal**, qui était intervenu dans le financement du projet Astrid, avait octroyé des subsides aux associations de communes pour leur permettre d'étendre leurs services aux zones de police. L'aide du Holding communal a pris depuis la forme d'un suivi régulier des dossiers d'intérêt commun.



Dexia Banque Belgium soutient financièrement l'Association, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du Forum des décideurs communaux, séminaires traitant de sujets à portée financière, constitue la partie la plus visible de cette collaboration.



Ethias soutient financièrement l'Association depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des pouvoirs locaux.